



MUNICIPALITÉ DE
LAC-TREMBLANT-NORD

AVIS D'ALERTE - DANGER DE FEUX DE FORÊT EXTRÊME ET RESSOURCES PROVINCIALES LIMITÉES

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) ainsi que le ministère de la Sécurité publique (MSP) émettent un avis préventif concernant les risques de feux de forêt et sollicitent la collaboration de toute la population pour **éviter ou restreindre au maximum les déplacements en forêt au cours des prochains jours, en raison de l'indice d'inflammabilité extrême et des incendies préoccupants en cours à certains endroits de la province.**

État de situation des feux de forêt au Québec

- À noter que **la capacité nationale est présentement atteinte à la grandeur du pays, et que des demandes à l'internationale sont en cours;**
- **Les principaux feux en cours sont de source humaine;**
- Le [danger d'incendie](#) prévu pour aujourd'hui est : **Extrême sur l'ensemble de la zone intensive de la province;**
- Peu ou pas de précipitations sont prévues au cours des 7 prochains jours.

LA MUNICIPALITÉ TIENT ÉGALEMENT À RAPPELER QU'UNE INTERDICTION TOTALE DES FEUX À CIEL OUVERT EST EN VIGUEUR À LAC-TREMBLANT-NORD JUSQU'À NOUVEL ORDRE.

L'INTERDICTION VISE TOUS LES TYPES DE DISPOSITIFS, INCLUANT LES FOYERS EXTÉRIEURS MUNIS DE PARE-ÉTINCELLES, À L'EXCEPTION DES FOYERS AU GAZ NATUREL OU AU PROPANE.

La collaboration de tous est essentielle pour que l'interdiction des feux à ciel ouvert soit respectée, une mise à jour vous sera communiquée selon l'évolution de la situation.

Merci de votre collaboration!